



Nombre de Conseillers
- en exercice : 29
- présents : 24
- procurations : 5
- ayant pris part au vote : 29

## DÉLIBÉRATION n° 2026/074

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de restauration de l'école « Las Moulias », sous la présidence de Monsieur Laurent LAGES, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Joël MANO, Stéphanie NOGUES, Christophe CAILLEAUX, Mathilde LACRAMPE, Pierre DE MACEDO, Christine MAS, Frédéric SIBOUT, Philippe LACOSTE, Fabienne ALMERAS, Sébastien VERTUEL, Stéphanie DUVIEILH, Patrick DA SILVA, Gaëlle FLUCK, Christophe LOTTIN, Carole DUCUING, Sylvette PERE, José LOUREIRO DA SILVA, Gilles COLOMB, Bernard PLANO, Aurélia RABEJAC, Stéphanie LAGLEIZE et Jacqueline ALFONZO.

**Procurations :** Malika MARKIEWICZ à Gaëlle FLUCK, Mathis DOURTHE à Joël MANO, Marie SANSON à Laurent LAGES, Robert MONZANI à Stéphanie LAGLEIZE et Jean-Marie DA BENTA à Aurélia RABEJAC.

**Secrétaire de séance :** Joël MANO

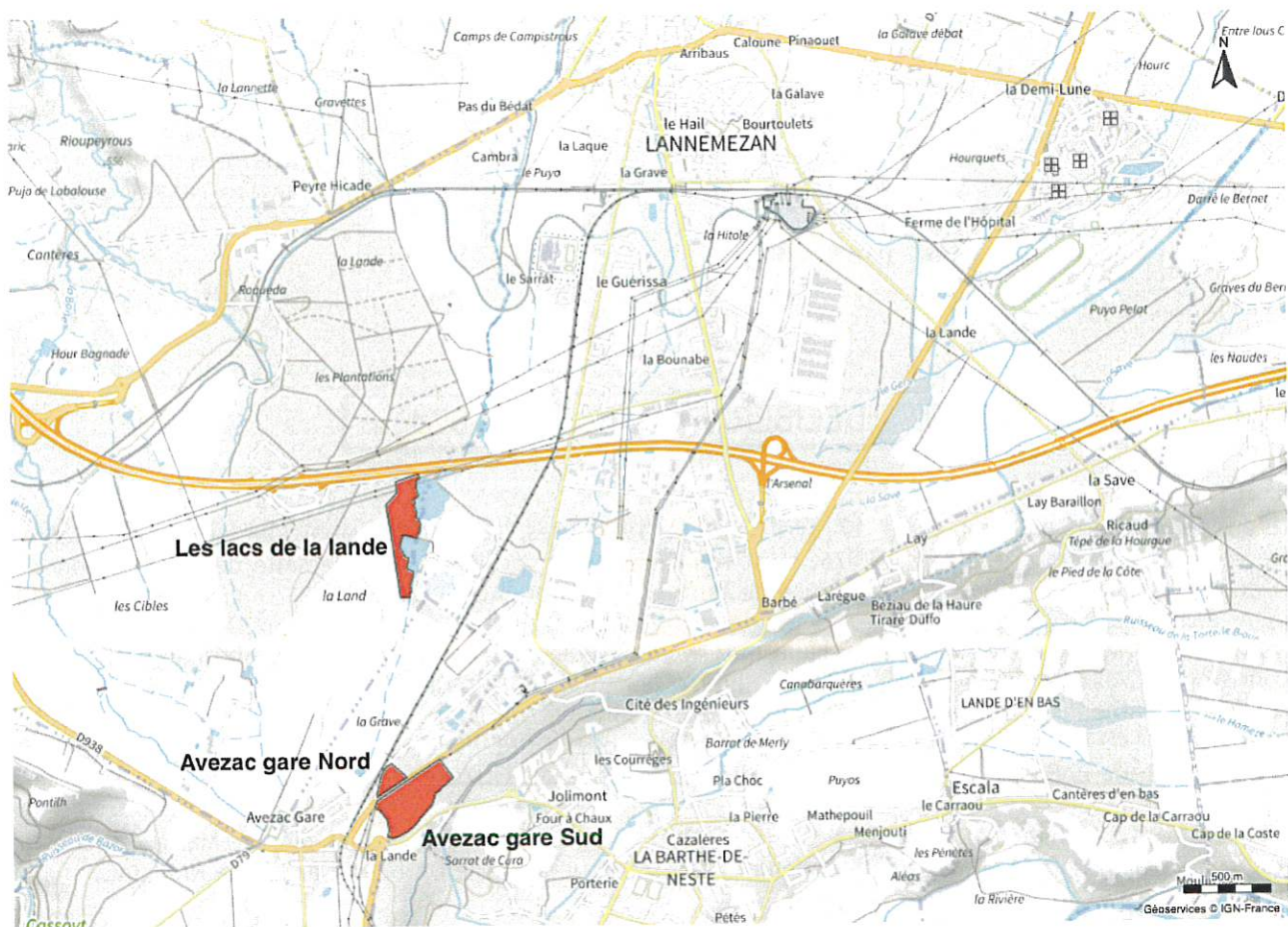
### **OBJET : Développement Economique - Zones humides - Demande de subventions**

La ville de Lannemezan mène une action volontariste de gestion de zones humides (ZH) depuis 2013, suite à un premier diagnostic des ZH sur les landes sud du Plateau de Lannemezan par l'AREMIP. Elle a depuis adhéré à la CATZH (Cellule d'Assistance Technique Zones Humides) Pyrénées Centrales, portée par l'AREMIP.

Dans le cadre de cette démarche de restauration et de maintien des zones humides situées sur les landes sud du plateau de Lannemezan, la Commune, accompagnée par l'AREMIP, applique un plan de gestion qui a été reconduit pour la période 2024-2029. Ce plan préconise des actions variées visant à :

- Préserver les habitats de zones humides,
- Améliorer les connaissances pour mieux identifier les enjeux.

Notamment, sont poursuivis un entretien par un pâturage adapté, un maintien de l'ouverture du milieu et une veille sur les espèces exotiques envahissantes. Ces travaux sont réalisés en régie à l'aide du troupeau communal d'ânes.



*Carte de localisation des zones humides concernées par la gestion volontariste (en rouge)*

Il est précisé que nous avons mis en place des commodats avec la société ARKEMA afin de pouvoir entretenir ces espaces depuis 2014 pour des périodes de 10 ans à chaque fois (2014-2024 et 2024-2034). Ces parcelles sont situées sur les communes de Capvern et Avezac-Prat-Lahitte.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des actions à réaliser sur les 5 années du plan de gestion.

Actions		Niveau de priorité	N 2024	N+1 2025	N+2 2026	N+3 2027	N+4 2028
<b>Avezac Gare Nord</b>							
<b>GH1</b>	Mise en place d'un pâturage adapté	***	X	X	X	X	X
<b>GH2</b>	Limitation de la Fougère aigle	**	X	X	X	X	X
<b>GH3</b>	Veille sur les espèces exotiques envahissantes	**	X	X	X	X	X
<b>SE1</b>	Evaluer l'efficacité des mesures de gestion avec la mise en place d'un protocole de suivi	**					X
<b>Avezac Gare Sud</b>							
<b>GH1</b>	Mise en place d'un pâturage adapté	***	X	X	X	X	X
<b>GH2</b>	Limitation de la Fougère aigle	**	X	X	X	X	X
<b>GH3</b>	Veille et lutte contre l'expansion des espèces exotiques envahissantes	**	X	X	X	X	X
<b>GH4</b>	Limiter la progression des ligneux	**	X	X	X	X	X
<b>GH5</b>	Restauration et maintien de la mare pour l'accueil des amphibiens	**		X			
<b>SE1</b>	Evaluer l'efficacité des mesures de gestion avec la mise en place d'un protocole de suivi	**					
<b>Les lacs de la Lande</b>							
<b>GH1</b>	Mise en place d'un pâturage adapté	***	X	X	X	X	X
<b>GH2</b>	Limiter la progression des ligneux	*		X		X	
<b>SE1</b>	Evaluer l'efficacité des mesures de gestion avec la mise en place d'un protocole de suivi	**	X	X	X	X	X
<b>Autres opérations de gestion</b>							
<b>VA1</b>	Soutien technique pour les agents communaux	**	X	X	X	X	X
<b>VA2</b>	Communiquer sur les actions de la commune envers les zones humides	*		X	X	X	X
<b>VA3</b>	Installation de panneaux d'information et de sensibilisation	*			X		

Aux coûts habituels de gestion, coût en personnel et d'entretien du troupeau, coût de mobilisation du tracteur et de remplacement de clôtures, s'ajoutent en 2026 ceux induits par des besoins particuliers :

- Le remplacement de matériel de levage suite à la rupture de la fourche du tracteur,
- L'acquisition de 2 abris pour protéger le troupeau, en particulier l'été sur des parcs de pacage qui, au fur et à mesure de l'ouverture du milieu, offrent aux asinins de moins en moins de retraite contre le fort ensoleillement et les températures élevées.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES 2026	MONTANT en € HT	RECETTES	MONTANT	%
Montant du personnel	65 000	Agence de l'eau	48 000	50 %
Coût matériel roulant (tracteur, camion)	8 000	GEMAPI (CCPL)	28 800	30 %
Entretien du troupeau	3 500	Autofinancement	19 200	20 %
Remplacement clôtures	3 000			
Remplacement matériel de levage	11 000			
Abris de protection	5 500			
<b>TOTAL</b>	<b>96 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>96 000</b>	<b>100%</b>

Pour permettre la réalisation des actions prévues du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 dans le cadre du projet communal pluriannuel de préservation des zones humides,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

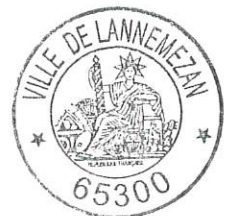
**AUTORISE**

- Monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et la CCPL
- Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier, ou en cas d'absence, Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Laurent LAGES



Affiché le 23/04/26